

Crèches : peut-on compenser rapidement dans le public des pertes de places dans le privé ?

Rémy Meury (CS-POP)

Selon une information diffusée par La Matinale sur la RTS le 6 mars 2026, une crèche privée à Pully a mis la clé sous le paillason de façon abrupte en raison d'un dépôt de bilan. Les parents ont été avertis la veille du jour où la fermeture définitive a été effective. Première conséquence, une trentaine de familles se sont trouvées sans solution de garde du jour au lendemain. Le reportage précisait que cette faillite d'une crèche privée était la dixième dans le canton de Vaud durant les cinq dernières années.

La commune de Pully n'a pas été avertie plus vite que les parents et elle n'a pas été en mesure de répondre aux nouveaux besoins de garde créés par cette fermeture d'une crèche privée. Si elle avait pu anticiper, l'idée d'une reprise de ce lieu de garde par la commune aurait pu être envisagée. Elle cherche désormais à augmenter le nombre de places d'accueil dans la crèche publique qu'elle gère, mais cela ne peut se faire en deux temps trois mouvements.

Les parents sont naturellement sous le coup. Beaucoup n'ont aucune solution de garde et se trouvent dans des situations délicates professionnellement, des absences au travail pour cause de garde d'enfants sont admises mais de manière limitée.

L'une des causes de cette fragilisation des crèches privées est liée à la concurrence qu'elles se font. En effet, et ceci est valable dans le Jura également, les tarifs pratiqués dans les crèches privées ont pour objectif d'attirer les familles avec des revenus élevés, des familles qui se plaignent des tarifs progressifs appliqués dans les crèches subventionnées. Mais celles-ci peuvent être tentées de choisir un autre établissement de garde si des tarifs plus bas y sont pratiqués, d'où les difficultés financières pour certaines d'entre elles.

Nous ne connaissons pas le même développement des crèches privées dans le Jura, mais le phénomène existe et les dangers liés à la concurrence entre elles ne sont pas à sous-estimer. En se rendant sur les sites de quelques-unes de ces crèches privées, on constate que le tarif unique qui y est pratiqué est intéressant lorsque les parents présentent un salaire brut de quelque 12'000 francs.

Pour éviter au maximum des lacunes de solutions de gardes, il paraît important de mettre en place des règles permettant aux autorités de réagir avant qu'une fermeture soit prononcée.

Ainsi, nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Les créations de crèches privées dans le Jura ont-elles eu des impacts négatifs sur les crèches publiques subventionnées par une diminution sensible d'enfants à garder, plus particulièrement d'enfants dont les parents ont des salaires élevés ?**
- 2. Le risque de dépôt de bilan n'existe que pour les crèches privées. Pour éviter une surprise désagréable, comme à Pully, des mesures sont-elles mises en place pour que les autorités puissent constater, ou soient informées, dans les meilleurs délais d'un tel risque et permettre ainsi aux crèches publiques de répondre rapidement aux besoins des parents lésés ?**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
 - Raphaël Breuleux (Verts)
 - Ivan Godat (Verts)
 - Baptiste Laville (Verts)
 - Pauline Godat (Verts)
 - Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
 - Sophie Burri (Verts)
 - Brice Prudat (Verts)

Intervention déposée officiellement le 12 mars 2026